
NORME INTERNATIONALE 2308

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Crochets de levage pour conteneurs de transport de marchandises, de masse maximale 30 tonnes – Spécifications fondamentales

Sample Document

Première édition – 1972-03-15

get full document from standards.iteh.ai

CDU 621.86.061

Réf. N° : ISO 2308-1972 (F)

Descripteurs : appareil de levage, cargaison, conteneur, crochet.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2308 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 111, *Chaînes à maillons en acier rond, roues à chaînes, crochets de levage et accessoires*.

Elle fut approuvée en juin 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Nouvelle-Zélande
Allemagne	Grèce	Pologne
Australie	Inde	Roumanie
Autriche	Irlande	Royaume-Uni
Bulgarie	Israël	Suède
Canada	Italie	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Japon	Turquie
Espagne	Norvège	U.S.A.

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Belgique
Pays-Bas

Crochets de levage pour conteneurs de transport de marchandises, de masse maximale 30 tonnes – Spécifications fondamentales

0 INTRODUCTION

Il n'est pas toujours possible d'utiliser, pour la manutention des conteneurs de transport de marchandises, les appareils spécialement étudiés pour cet usage, et de ce fait, il est important pour la sécurité de définir les spécifications fondamentales relatives aux crochets qui peuvent être employés à cet effet.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale définit les spécifications fondamentales pour les crochets à oeil et à bec, susceptibles d'être utilisés aux opérations de levage des conteneurs de transport des marchandises, de masse maximale 30 tonnes (voir ISO/R 668 et ISO/R 830), équipés de pièces de coin supérieures conformes à ISO/R 1161.

Tout crochet conforme à ces spécifications fondamentales peut être choisi.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 668, *Dimensions et capacités des conteneurs pour transport de marchandises.*

ISO/R 830, *Terminologie relative aux conteneurs pour transport de marchandises.*

ISO/R 1161, *Spécifications pour les pièces de coin des conteneurs de la série 1.*

ISO 2141, *Crochets de levage – Caractéristiques générales.*

3 CAPACITÉ PORTANTE

La capacité portante minimale des crochets doit être de 8 tonnes.

4 CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉCEPTION

Les conditions générales de réception sont données en ISO 2141, et doivent répondre aux spécifications de la présente Norme Internationale.

5 CONDITIONS D'EMPLOI

Il est prescrit que le chargement doit être réparti de façon aussi uniforme que possible, et dans le cas de charges supérieures à 25 tonnes, les angles d'inclinaison du conteneur suspendu ne doivent pas dépasser 10° en toutes directions.

Les crochets doivent être utilisés par jeux de quatre et doivent être reliés à un cadre de levage, comme indiqué à la Figure 1, afin d'assurer un effort de traction vertical. Le cadre de levage doit être suffisamment déformable pour permettre une égale répartition des charges sur chacun des crochets.

Les brins libres d'élingue entre les crochets et le cadre de levage doivent être égaux, et de longueur de flexibilité suffisantes pour rendre facile la manipulation des crochets et leur introduction en position correcte de levage dans les pièces de coin (voir Figure 2).

6 DIMENSIONS ADMISSIBLES

Les spécifications dimensionnelles fondamentales concernant les crochets sont données par la Figure 3. Elles tiennent compte des tolérances de fabrication des pièces de coin des conteneurs.

7 MARQUAGE

L'indication suivante doit être, de façon durable, imprimée en creux ou en relief sur une partie du crochet non soumise à de fortes contraintes :

CONT 8t